

LMdG OPPORTUNITES MONDE 100 (EUR)
Fonds Commun de Placement (FCP)
Géré par UBS La Maison de Gestion
Société par actions simplifiée au capital de 1 167 600 EUR
39 rue du Colisée, 75008 Paris
R.C.S. Paris B 381 950 641

Et

LMdG FLEX CROISSANCE (EUR)
Fonds Commun de Placement (FCP)
Géré par UBS La Maison de Gestion
Société par actions simplifiée au capital de 1 167 600 EUR
39 rue du Colisée, 75008 Paris
R.C.S. Paris B 381 950 641

AVIS DE REALISATION DE LA FUSION

Dans un souci de rationalisation de la gamme des OPC, UBS La Maison de Gestion (la « **Société de gestion** ») a décidé, le 23 juin 2025, de procéder à l'opération suivante :

- Fusion-absorption du FCP **LMdG FLEX CROISSANCE (EUR)** par **LMdG OPPORTUNITES MONDE 100 (EUR)**.

Cette opération de fusion-absorption a été soumise à l'Autorité des marchés financiers qui l'a agréée le 7 novembre 2025.

La fusion-absorption a été réalisée le **23 décembre 2025** dans les conditions suivantes :

- Pour la Part I du FCP LMDG FLEX CROISSANCE :

Il a été remis en échange d'une Part du FCP LMDG FLEX CROISSANCE, une soulte en espèces de 1836,23 euros.

- Pour la Part P du FCP LMDG FLEX CROISSANCE :

$$\frac{\text{Valeur liquidative d'une Part P / actif net du FCP LMDG FLEX CROISSANCE (EUR)}}{\text{Valeur liquidative d'une Part R du FCP LMDG OPPORTUNITES MONDE 100 (EUR)}} = 2,386$$

Par conséquent, il a été remis en échange d'une Part du FCP LMDG FLEX CROISSANCE, 2,386 Part(s) du FCP LMDG OPPORTUNITES MONDE 100 et une soulte en espèces de 0,17 euro.

- Pour la Part R du FCP LMDG FLEX CROISSANCE :

$$\frac{\text{Valeur liquidative d'une Part / actif net du FCP LMDG FLEX CROISSANCE (EUR)}}{\text{Valeur liquidative d'une Part R du FCP LMDG OPPORTUNITES MONDE 100 (EUR)}} = 2,187$$

Par conséquent, il a été remis en échange d'une Part du FCP LMDG FLEX CROISSANCE, 2,187 Part(s) du FCP LMDG OPPORTUNITES MONDE 100 et une soulte en espèces de 0,27 euro.

La réalisation définitive de la fusion-absorption a entraîné de plein droit la dissolution sans liquidation du FCP LMDG FLEX CROISSANCE.